



Politiques électorales d'ICOMOS Canada 2021

Conformément aux règlements d'ICOMOS Canada, l'Assemblée générale de 2021 élira au scrutin secret les membres suivants du conseil d'administration pour un mandat de trois ans maximum (2021-2024) : un président et neuf membres du conseil d'administration. Selon l'article 19 des règlements d'ICOMOS Canada et l'article 6-e des statuts d'ICOMOS, seuls les membres individuels sont éligibles à un poste au sein d'ICOMOS Canada.

Les membres du conseil d'administration sont conjointement responsables de la gestion et du bien-être fiduciaire de l'organisation ainsi que de l'orientation et de la supervision pour assurer l'excellence dans l'exécution des programmes et des activités. Entre les assemblées générales, le conseil agit en son nom, délibère sur toutes les questions nécessaires pour assurer la conformité avec la mission d'ICOMOS Canada et la mise en œuvre de ses priorités thématiques, ainsi que la santé financière et la conformité avec la législation applicable aux associations.

Le conseil d'administration se réunit par téléconférence environ 10 fois par année, habituellement une fois par mois. Tous les membres du conseil sont censés assister à ces réunions.

Les membres du conseil peuvent être invités à siéger aux divers comités d'ICOMOS Canada.

Les candidats à l'élection au conseil d'administration ou au poste de président doivent garder à l'esprit que les restrictions budgétaires actuelles d'ICOMOS Canada ne permettent pas de financer les dépenses individuelles liées à la participation aux réunions susmentionnées.

Après une vérification par le Comité des candidatures, une liste préliminaire des candidatures sera publiée fin juin/début juillet sur le site web d'ICOMOS Canada et son bulletin d'information (seront publiés : le bref curriculum vitae, la déclaration d'intention et la photographie des candidats).

Toutes les candidatures doivent être reçues au plus tard 45 jours avant la tenue de l'élection, **soit au plus tard le 15 juin 2021.**

Les candidatures aux élections du conseil d'administration doivent :

- Être un membre en règle d'ICOMOS Canada résidant au Canada.
- Inclure un bref résumé de la carrière professionnelle, des qualifications et du poste actuel du candidat :
 - une version courte pour le bulletin de l'ICOMOS (maximum 75 mots, en format .doc)
 - Prénom, Nom (Province/Territoire). Poste(s) le(s) plus récent(s) - emploi et/ou académique (ex. Directeur du département du patrimoine, Université xx). Formation académique ou professionnelle (par ex. Architecte, Université de X). Postes occupés au sein de l'ICOMOS (par exemple, président de l'ICOMOS NC ou de l'ISC depuis xxx, membre du conseil d'administration de l'ICOMOS de xx à xx).
 - une version longue (250 mots maximum, en format .doc) pour le site web de l'ICOMOS ;
- une déclaration du candidat exposant les raisons pour lesquelles il ou elle se présente à l'élection, confirmant qu'il ou elle servira et assistera aux réunions du Conseil d'administration s'il ou elle est élu.e, et le cas échéant, s'identifiant lui-même ou elle-même si il ou elle appartient à un groupe historiquement défavorisé (maximum 750 mots en format .doc) ; et
- un portrait photographique de format passeport (en format .jpg ou .gif, taille maximale du fichier 1MB).

Les candidatures pour le poste de président, doivent inclure :

- Être un membre en règle d'ICOMOS Canada résidant au Canada.
- Inclure une lettre de nomination signée par au moins un membre d'ICOMOS Canada ;
- Inclure une lettre d'appui d'au moins deux autres membres d'ICOMOS Canada ;
- Inclure un bref résumé de la carrière professionnelle, y compris l'expérience dans les questions liées au patrimoine mondial, et le poste actuel du candidat :
 - une version courte pour le bulletin de l'ICOMOS (maximum 75 mots, en format .doc)
 - une déclaration du candidat exposant les raisons pour lesquelles il/elle se présente à l'élection, confirmant qu'il/elle servira et assistera aux réunions du Conseil d'administration si il/elle est élu(e), et le cas échéant, s'identifiant lui-même ou elle-même si il/elle appartient à un groupe historiquement défavorisé (maximum 750 mots en format .doc) ; et
 - Inclure une version longue (maximum 250 mots, en format .doc) pour le site web d'ICOMOS Canada ;

- une déclaration du candidat exposant les raisons pour lesquelles il/elle se présente à l'élection, confirmant qu'il/elle servira et assistera aux réunions du Conseil d'administration si il/elle est élu(e), et le cas échéant, s'identifiant lui-même ou elle-même si il/elle appartient à un groupe historiquement défavorisé (maximum 750 mots en format .doc) ; et
- un portrait photographique de format passeport (en format .jpg ou .gif, taille maximale du fichier 1MB).

Afin d'aider les membres à apprécier la contribution possible du candidat au futur Conseil d'administration, la déclaration d'intention du candidat peut inclure des éléments tels que sa :

- sa vision de la mission d'ICOMOS Canada, de son rôle actuel et futur,
- son point de vue sur les priorités pour les trois prochaines années par rapport à la mission d'ICOMOS Canada,
- des propositions sur la façon de réaliser sa vision, y compris le financement,
- intérêt à contribuer à des activités spécifiques d'ICOMOS Canada,
- des objectifs personnels pour le développement d'ICOMOS Canada dans le cas où il/elle serait élu(e).

Profil pour le poste de président :

Exigences

- Bilinguisme (anglais et français)
- Attendu comme bénévole entre 15 et 20 heures par semaine.
- Au moins 10 ans d'expérience dans le secteur du patrimoine et reconnu professionnellement.
- Capacité à démontrer des antécédents dans l'établissement de partenariats
- Résident canadien
- Les dossiers de candidature doivent être soumis en format électronique, avec des textes en anglais et/ou en français.

Les candidatures doivent être envoyées au directeur exécutif à l'adresse secretariat@canada.icomos.org.